



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'HÉRAULT

C o m m u n i q u é d e p r e s s e

Montpellier, le mardi 12 juillet 2011

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

L'arrêté interministériel du 17 juin 2011 publié au journal officiel du 22 juin 2011, a reconnu l'état de catastrophe naturelle pour la commune d'OLARGUES au titre des *inondations du mois de mars 2011*.

Contact presse

Florian JENNY : 06.03.55.43.79 ou 04.67.61.61.25